



# Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 5 juillet 2024

---

Réunion du 5 juillet 2024

---

Présidence : Gérard SEITZ

---

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO, Damien ENGEL

Excusé : Maxime RINIE

---

**Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours**

## Championnats Seniors

- REGIONAL 1**

La CRC prend acte du PV de la CRCC en date du 27/06/2024 déclarant la rétrogradation administrative de SAINT LOUIS NEUWEG FC de REGIONAL 1 en REGIONAL 2.

La CRC acte ainsi le repêchage du meilleur classé 11<sup>ème</sup> en REGIONAL 1 : ILLKIRCH GRAFFENSTADEN FA

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN FA	12	
2	ST MEZIERY FC	11	
3	OBERLAUTERBACH US	10	

**Information :**

**La Commission Régionale des Compétitions acte le maintien de la pyramide des compétitions seniors en l'état pour la saison 2024/2025, à l'identique de la saison 2023/2024.**

## Championnats Féminins Seniors

### • REGIONAL 2 FEMININE

Suite au retrait de l'équipe de NEUVES MAISONS confirmé par courriel officiel en date du 1<sup>er</sup> juillet, acte le repêchage du REIMS STE ANNE

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	VENDENHEIM FC 2 (déjà repêché)	13	
2	REIMS STE ANNE	5	
2	MARANGE SILVANGE	2	

## Championnats Jeunes

### • U18 REGIONAL 1

Acte le retrait de l'équipe de Ludres As suite au courriel réceptionné le 02/07

Ce qui entraîne réglementairement le repêchage du meilleur classé 11<sup>ème</sup> des deux groupes :

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	NANCY PICHON MJC	13	
2	MAGNY RS	9	

Se maintien en U18R1 : NANCY PICHON MJC

### • U18 REGIONAL 2

Acte le retrait de NANCY PICHON MJC suite à son repêchage en U18R1.  
Acte le retrait de MOULINS LES METZ suite à la saisie du refus d'engagement.

Au vu des places vacantes et en compensation des retraits :

- 1 accession supplémentaire des U18D1 Moselle : COUME FC
- 1 accession supplémentaire des U18 Interdistrict Lorraine : GIRANCOURT AS

### • U17 REGIONAL 2

Acte le retrait de l'équipe de NEUFCHATEAU LIFFOL suite au courriel réceptionné le 30/06.

Ce qui entraîne réglementairement le glissement complémentaire d'une équipe U16R2 parmi celles classées à la 8<sup>ème</sup> place (groupe A et B)

	Equipes	Points	Carton Bleu
1	THAON ES	8	
2	BOULAY CA	7	

Glisse U17 Régional 2 :  
THAON ES

### • U15 REGIONAL 2

Acte le retrait de l'équipe de Guenange Fc suite au refus d'engagement enregistré.

Ce qui entraîne réglementairement le glissement complémentaire d'une équipe U14R2 parmi celles classées à la 12<sup>ème</sup> place (groupe A et B).

Glisse en U15R2 : AGIIR FLORIVAL (Nancy Haut du Lièvre 12<sup>ème</sup> du groupe A ayant déjà glissé)

- **U14 REGIONAL 1**

Accèdent en U14 Régional 1 :

5 équipes du District Moselle : THIONVILLE LUSITANOS – UCKANGE USAG – SAINT AVOLD EN – FORBACH US – YUTZ FC

- **U14 REGIONAL 2**

6 équipes du District Moselle : METZ APM – FAMECK ES – MAGNY RS – SARREBOURG FC – PLANTIERES UL – SARREGUEMINES FC

Après déduction des différents mouvements réglementaires, le groupe U14R2 du territoire Champagne Ardenne se retrouve à ce jour composé de 10 équipes au lieu des 12 réglementairement envisagées.

La Commission Régionale des Compétitions propose ainsi aux Interdistricts Marne/Ardennes et Aube/Haute Marne de désigner 2 équipes complémentaires déterminées selon les modalités définies par les instances compétentes, au plus tard pour le 15 juillet.

- **U19 REGIONAL 1**

Acte le retrait de ST Die SR suite au refus d'engagement enregistré dans Footclub.

Acte le retrait de NANCY PICHON MJC suite à son repêchage en U18R1.

**Suite aux places vacantes, la Commission Régionale des Compétitions donne la possibilité aux équipes ayant évolué dans le championnat U19 Régional 2, U18 D1 et U18 Interdistricts de pouvoir candidater à s'engager dans le championnat U19 Régional 1 dans la limite des places disponibles et selon la répartition géographique.**

Inscription acceptée : PLANTIERES UL

**Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées  
suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des  
procédures en cours**

**– Procédure d'appel**

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex** ou à l'adresse électronique : **appel@lgef.fff.fr**, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

**Le Président,**

**Gérard SEITZ**

**Le Secrétaire,**

**Bernard PAQUIN**